

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le mardi vingt-six janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Gérard GAUTIER, Jean-Michel BARON, Stanislas KOPEC, Delphine LEVALLOIS, Josette MONDIN.

Etaient absents : MM. Delphine GONFROY (donne procuration à M. Jean-François LOIZEL), Thierry GOUIN (excusé).

M. Jean-Michel BARON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 15/01/2016

Date affichage : 28/01/2016

Tarifs concessions cimetière – columbarium (Délibération n° 2016-01-26-01)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs relatifs au cimetière de la manière suivante à compter du 1^{er} février 2016 :

- Tarifs des concessions cimetière
 - Concessions cinquantenaires : 150 €
 - Concessions trentenaires : 120 €

- Tarifs columbarium
 - Concessions trentenaires :
 - 2 urnes : 500 €
 - 4 urnes : 700 €
 - Concessions cinquantenaires :
 - 2 urnes : 600 €
 - 4 urnes : 800 €
 - Inscription sur stèle – espace de dispersion :
 - 30 ans : 100 €
 - 50 ans : 200 €

Location logement presbytère (Délibération n° 2016-01-26-02)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le nouveau loyer mensuel du logement communal vacant situé au « Presbytère » à 490 €.
- de fixer le montant de la caution à 1 mois de loyer.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail auprès des locataires qui seront choisis.

Demande de subvention au titre de la DETR (Délibération n° 2016-01-26-03)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'estimatif prévisionnel d'un montant de 33 000,89 € HT relatif aux travaux de réfection de la toiture de l'école et du préau de l'école,
- de solliciter une subvention au titre de la DETR au taux le plus élevé.

Vente Boucherie (Délibération n° 2016-01-26-04)

Vu la proposition d'acquisition d'un bien immobilier (boucherie), cadastré AC 160 présentée par Monsieur Korentin LESOIF, pour un montant de 60 000 €,

Vu la valeur vénale du bien des domaines estimée à 72 000 € (hors local technique et hors parking),

Après en avoir délibéré, par 7 voix « Pour », 1 voix « contre », 1 « abstention, le Conseil Municipal décide :

- de vendre l'immeuble (boucherie), cadastré AC 160 (en partie) à Monsieur Korentin LESOIF pour un montant de 60 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la signature de la promesse de vente et de l'acte de vente qui seront établis près de Me TEISSIER, Notaire à DUCEY.

Avis sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel (Délibération n° 2016-01-26-05)

Vu l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Locales,

Attendu la nécessité pour la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel de réaliser un schéma de mutualisation,

Vu le rapport de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.